



Déclaration liminaire CDAS du 7 avril 2022

Tout au long de la crise sanitaire, les organisations syndicales ont demandé une suspension des réformes néfastes pour les services et les personnels. Bercy a systématiquement refusé.

Les politiques ministérielles d'action sociale ne sont pas épargnées. Plusieurs chantiers ont été mis en route qui constituent un plan de destruction de l'action sociale comme :

- la régionalisation du réseau des délégations ;
- la transformation de la gouvernance des opérateurs de l'action sociale ;
- la cession d'une grande partie du parc immobilier mis à disposition d'EPAF .

La régionalisation de l'action sociale imposée par le secrétariat général ne correspond ni à la vision de la CGT, ni aux besoins des agents de notre ministère

Pour rappel, la création des délégations d'action sociale remonte à l'année 1974.

Nous pensons qu'au lieu de recruter des supers managers régionaux, il aurait été plus judicieux de trouver des délégués dans les départements où il n'y en a plus du tout. Le travail d'un (e) délégué (e) ou d'un (e) assistant (e) ne s'improvise pas. Il faut avant tout disposer d'une culture et d'une fibre sociale. Il ne doit pas être éloigné du terrain pour traiter les situations sociales collectives et individuelles.

Pour la CGT, la régionalisation de l'action sociale est inacceptable. Elle reviendra à supprimer un grand nombre de postes de délégués et d'assistants de délégation. Leurs missions exercées sous la tutelle de l'échelon régional s'en trouvera affectées. On perdra une grande partie de leur travail de proximité.

De même, lors du CNAS du 5 octobre 2020, le scénario retenu, contre l'avis de l'ensemble des organisations syndicales, pour la transformation de la gouvernance des opérateurs de l'action sociale, a été la création d'une structure faïtière de type fédération d'associations.

La CGT a toujours rappelé ce qu'était pour elle une politique sociale et ce que nous attendions pour les agents : des activités sociales, culturelles et sportives de qualité, une restauration collective pour toutes et tous et la possibilité de se loger dignement.

BERCY a décidé de regrouper 7 associations du Ministère (AGRAF, ALPAF, ATSCAF, COOP, CSMF, EPAF, PDA) en une structure faïtière pour soi-disant « améliorer le pilotage des opérateurs ». Pour la CGT, cette nouvelle structure éloignera les opérateurs des bénéficiaires et complexifiera leur gouvernance à fois interne et externe.

Derrière tout cela, il y a surtout, encore une fois, des suppressions d'emplois et un abandon des missions.

La CGT s'inquiète du devenir d'EPAF créée en 1956 et qui gère depuis cette date de nombreuses résidences. L'association a géré des immeubles pour ses colonies de vacances dont elle a été entièrement dépouillée sans que les organisations syndicales aient été consultées et aient eu un retour du produit de ces ventes. Il en sera de même des futures cessions envisagées par Bercy.

En effet, encore une fois, contre l'opposition des organisations syndicales, le secrétariat général a décidé unilatéralement de vendre les 3/4 des résidences et de licencier une partie des personnels.

Le ministère conserve seulement 7 résidences (Vendres, Agay, La Baule, Saint-Lary, Prémamanon, Gérardmer et La Saline) ainsi que 2 centres de colonies de vacances (Leucate et Mimizan).

Pour la CGT, c'est inadmissible. Le ministère a choisi de faire des économies sur le budget de l'action sociale destiné aux agents des finances et préfère faire disparaître la presque totalité des centres de vacances.

La CGT déplore cette volonté de casser l'action sociale déjà en place **et qui fonctionne** au nom de réformes toujours en défaveur des agents.

En cette période critique, tant du point de vue sanitaire que du point de vue social (augmentation importante du nombre de familles en difficulté morale et/ou financière), l'action sociale est plus que jamais primordiale au sein de nos ministères.

S'agissant des vacances, et de l'association EPAF, pour la CGT, l'absence du catalogue papier est un frein à la bonne diffusion de l'information. Tout le monde n'a pas internet, même si c'est de moins en moins fréquent.

Et nous terminerons nos propos par là. Pour la CGT, axer la communication uniquement sur le numérique est une démarche excluante et une « **Maltraitance institutionnelle** ». Ces deux mots constituent d'ailleurs le titre d'un article du Monde Diplomatique sur la conduite à marche forcée de la numérisation de l'accès au service public qui s'applique désormais à toutes les démarches indispensables et nécessaires à la vie courante auxquelles sont soumis les citoyens dont les agents de notre ministère.